



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-DENIS | 24 NOVEMBRE 2020

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES TRAINS D'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE

CHRONIQUE D'UN ÉCHEC ANNONCÉ PAR LA CFDT

Le 9 janvier 2019, le gouvernement a voulu justifier par les actes sa réforme ferroviaire de 2018 imposée aux cheminots.

L'ouverture à la concurrence, dès 2022, des liaisons ferroviaires Nantes-Lyon et Nantes-Bordeaux a été annoncée dans ce seul objectif : démontrer que la concurrence dans le secteur ferroviaire était la solution miracle pour en améliorer la performance tout en diminuant les coûts. Aujourd'hui, cette procédure a fait long feu et **l'État va devoir déclarer infructueux ces deux appels d'offres** en raison du désistement des candidats potentiels à la reprise de ces liaisons. Dès janvier 2019, la CFDT avait alerté par voie de communiqué de presse sur une procédure totalement inopportune pour plusieurs raisons :

- **elle ne répondait en aucun cas** aux attentes exprimées pour des transports publics efficaces et une transition écologique respectueuse des Français vivant dans les territoires excentrés des grandes métropoles ;
- **elle était totalement déconnectée** d'un agenda social en panne dans la branche ferroviaire ;
- **elle ne pouvait aboutir** sans une augmentation des concours publics, comme on le constate dans la plupart des pays européens qui ont déjà ouvert leur système ferroviaire à la concurrence.

Lors des réunions du comité de pilotage sur les liaisons Nantes-Lyon et Nantes-Bordeaux, organisées au printemps 2019 sous l'égide de l'État, la CFDT Cheminots a été la seule organisation syndicale à intervenir pour souligner les multiples risques liés à cette procédure :

- **une mise en concurrence mal adaptée** à ces liaisons d'aménagement du territoire ;
- **la nécessité de moderniser** des sections importantes de ces liaisons au prix d'investissements importants et de lourds travaux complexifiant à moyen terme les conditions d'exploitation ;

- **de nombreuses questions restaient en suspens** sur le service à offrir aux voyageurs et sur les conditions d'exploitation (modalités de maintenance du matériel, dessertes et correspondances avec le TER, prestations à bord, etc.) ;
- **des garanties sociales non stabilisées**, n'étant ni reprises au niveau de la convention collective ni par le biais de clauses sociales inscrites dans les cahiers des charges.

La CFDT avait alerté : la crise rebat les cartes. L'ouverture à la concurrence doit être réinterrogée. La priorité porte sur la construction d'un cadre social complet dans la branche et par la stabilisation économique du secteur. La CFDT Cheminots a demandé, dès le 26 juin 2020, au secrétaire d'État aux Transports Jean-Baptiste Djebbari de remettre en cause le calendrier d'ouverture à la concurrence, notamment sur ces deux appels d'offres. **N'ayant pas tenu compte de la recommandation de la CFDT, le gouvernement se retrouve aujourd'hui contraint d'annuler cette procédure, faute de candidat et de continuer à faire avec SNCF Voyageurs, seul opérateur en capacité de maintenir le service.** La CFDT Cheminots demande instamment à l'État que ces services soient réalisés en direct par SNCF Voyageurs. **Une nouvelle fois, nous alertons : toute tentative de faire assurer le service par une filiale du Groupe SNCF créée à cet effet serait une mauvaise solution !**

La CFDT invite également l'ensemble des cheminotes et des cheminots à porter leurs voix sur ses candidates et candidats lors des élections pour les conseils d'administration, qui auront lieu du 4 au 10 décembre prochains. Dans un contexte d'ouverture à la concurrence qui se resserre sur la SNCF, **la CFDT défendra l'avenir et l'unité sociale du Groupe en s'opposant à la filialisation de certaines activités !** ●

